

« **Autonomie Actu** » est la lettre d'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

SOMMAIRE

P1

- VISITE DU DGCS
- MISSION MÉDIATION

P2

- DISPOSITIF ITEP : MISSION D'INSPECTION
- LE PRS 2018-2022
- ACTIONS COUPES PATHOS

P3

- ERRD 2018 CHAMP PERSONNES ÂGÉES
- EPRD 2018 : DES FICHES PRATIQUES

P4

- VIA TRAJECTOIRE PERSONNES HANDICAPÉES
- TSA : PARCOURS ADULTES
- CONSELS D'ORIENTATION STRATÉGIQUE DES CENTRES DE RESSOURCE AUTISME

P5

- JOURNÉE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT AUTISME
- JOURNÉE DUO DAY
- UNE NOUVELLE ÉQUIPE PLAN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT

MOUVEMENT

Nelly Le Brun a été nommée directrice déléguée au pilotage budgétaire et de la filière autonomie, au 1^{er} mars 2018, en remplacement de Pascale Roy.

JEAN-PHILIPPE VINQUANT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COHÉSION SOCIALE À LYON

Monsieur Jean-Philippe Vinquant, directeur général de la cohésion sociale (DGCS), s'est rendu à l'ARS, le 12 janvier 2018 pour échanger sur la thématique des pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE).



JM Tourancheau, directeur Rhône et Métropole de Lyon – ARS
J.P. Vinquant, DG cohésion sociale / J.P. Demagny, Pdt de la Fondation OVE
M.H. Lecenne, directrice de l'autonomie - ARS

Cette visite a été l'occasion d'exposer la stratégie régionale de promotion des 37 PCPE :

- Approche préventive de la dégradation de situations éligibles au dispositif d'orientation permanent, en intervenant avant une demande de Plan d'accompagnement global.

- Nouvelles modalités d'intervention au plus près des personnes en mobilisant les ressources de droit commun et reposant sur un étayage médico-social conçu et mis en œuvre à partir d'une collaboration étroite entre professionnels médico-sociaux et professionnels du droit commun (enseignants, professionnels de santé libéraux...).

Des rencontres avec les organismes gestionnaires, les professionnels, les bénéficiaires et leurs parents ont été organisées avec trois PCPE :

- le dispositif NINA (Notifications ITEP Non Abouties) géré par la fondation OVE,
- le PCPE du réseau SENS géré par l'ADEPEP 69,
- et le PCPE Autisme géré par les associations AFG/ Les liserons et la SLEA.

MISSION DE MÉDIATION DE PIERRE RICORDEAU

Nommé par la ministre de la santé comme médiateur pour « expertiser » les effets de la réforme du financement des EHPAD, Pierre Ricordeau a effectué une visite de deux jours, les 28 février et 1^{er} mars, à Lyon. A cette occasion, il a rencontré les membres du comité régional de concertation des fédérations, un groupe de directeurs d'établissement représentant toutes les catégories d'EHPAD, et a aussi visité deux établissements du Rhône.

Référente dossier : Marie-Hélène LECENNE

DISPOSITIF ITEP : MISSION DES INSPECTIONS IGAS ET ÉDUCATION NATIONALE

En application de l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé, datée du 26 janvier 2016, et dans sa continuité, il est prévu une **démarche d'évaluation** du fonctionnement en dispositif intégré.

Dans ce cadre, des inspecteurs de l'inspection générale des affaires sanitaires et sociales et de l'éducation nationale ont effectué une visite en Auvergne-Rhône-Alpes, les 27 et 28 février.

Cette visite a été l'occasion pour l'ARS de mettre en évidence les modalités et le calendrier de conduite du chantier d'accompagnement de l'évolution des 73 ITEP en dispositif, et de commenter les outils construits en appui.

L'agence a également souhaité rendre compte de la traduction de l'évolution des instituts en dispositifs, en termes de planification, en abordant un certain nombre de cibles quantitatives et qualitatives, pour la transformation de l'offre en ITEP, telles qu'elles figurent dans le projet de schéma régional de santé.

Un comité technique « École plus inclusive », incluant l'ARS et les 3 rectorats, a été organisé à l'attention des inspecteurs afin de souligner l'étroite articulation entre l'externalisation des unités d'enseignement et l'évolution des organisations et des pratiques en dispositif ITEP.

Enfin, plusieurs visites ont été organisées. L'une d'elles a permis aux inspecteurs généraux de prendre connaissance des résultats d'une recherche conduite par la fondation OVE comparant deux cohortes de jeunes : l'une accompagnée dans des ITEP à l'organisation plus classique et l'autre dans des ITEP ayant développé une approche dés-institutionnalisée. Cette recherche devrait être prochainement publiée.

Référente dossier : Marie-Hélène LECENNE

LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2018-2022 SOUMIS EN CONSULTATION JUSQU'AU 29 AVRIL

Les travaux de préparation du volet médico-social du PRS 2018-2022 ont fait l'objet d'échanges réguliers avec la commission spécialisée médico-sociale de la CRSA ainsi qu'avec le comité régional de concertation réunissant les fédérations du secteur.

Le PRS, constitué de 4 documents (Cadre d'orientation stratégique, Schéma régional de santé, Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et note sur l'évaluation) est actuellement soumis à consultation sous format électronique. Il est disponible sur le site internet de l'ARS : [PRS 2018-2022](#).

Un avis, sous forme d'une délibération ou d'un avis voté en assemblée plénière, est attendu des autorités ou instances suivantes : le Préfet de région, la CRSA, les collectivités territoriales, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie et le conseil de surveillance de l'ARS.

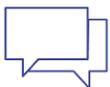
La fin de la consultation est prévue pour le 29 avril 2018 minuit.

Référent dossier : Raphaël GLABI

COUPES PATHOS : UNE ACTION CIBLÉE SUR LES PLUS ANCIENNES

Ces dix dernières années, la population des résidents en EHPAD a beaucoup évolué : les personnes âgées entrent de plus en plus tard en établissement, avec de multiples pathologies. Ce phénomène explique l'augmentation de la charge en soins pour les établissements.

La dotation « soins » perçue par les EHPAD chaque année est proportionnelle à la charge en soins, évaluée avec l'outil Pathos. Cette évaluation a longtemps été liée au renouvellement des conventions tripartites, ce qui a engendré un certain retard dans le renouvellement des évaluations. Pour être au plus près des besoins réels en EHPAD, l'ARS a pris la décision d'augmenter le nombre de coupes à valider chaque année.



**PROJET RÉGIONAL
DE SANTÉ EN
CONSULTATION
JUSQU'AU**

29 AVRIL

A savoir

**LE NOMBRE DE COUPES
PATHOS VA ÊTRE
MULTIPLIÉ PAR X2
EN 2 ANS**

La programmation 2018 comprend ainsi :

- des coupes reliées aux CPOM,
- des coupes exceptionnelles à la suite d'ouverture ou d'extension importante,
- quelques coupes à mi-parcours (3 ans) dans des conditions particulières,
- et des coupes dans les établissements qui n'ont pas connu d'évaluation depuis plus de 6 ans.

L'objectif est d'actualiser les évaluations qui datent de plus de 6 ans aux fins de traduction en termes budgétaires. C'est ainsi que le nombre de coupes va être multiplié par 2 en 2 ans : 218 en 2018 versus 110 en 2016.

Référent dossier : Axelle DELZENNE

ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DÉPENSES (ERRD) - PERSONNES ÂGÉES : EXERCICE 2018

La réforme financière des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) issue de la loi ASV du 28 décembre 2015 renvoie au triptyque « annexe activité », « état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) » mis en œuvre lors de l'exercice 2017 et « état réalisé des recettes et des dépenses » (ERRD), dont 2018 sera le premier exercice.

Ne concernant que les structures déjà soumises à l'EPRD, l'ERRD constitue une refonte plus exhaustive et complète des comptes administratifs antérieurs lesquels ne perdurent que pour les établissements et services médico-sociaux hors EPRD. Il s'agira pour les autorités de tarification de s'assurer si la trajectoire globale envisagée par l'organisme gestionnaire le met en difficulté ou bien si elle lui permet de mener à bien ses activités au service des personnes accueillies.

Il y a un parallélisme entre l'EPRD et l'ERRD en termes de cadres à utiliser (au nombre de 4 en fonction du statut de l'organisme gestionnaire), de contenus et d'annexes. Ces cadres sont disponibles sur le site de la DGCS : [« réforme de la tarification »](#).

Le dépôt des ERRD et de leurs annexes est à réaliser pour le 30 avril 2018 sur la plateforme nationale ImportERRD, distincte de celle dédiée au dépôt des EPRD, toutes deux étant accessibles sur le portail CNSA: <https://portail.cnsa.fr/>

Référent dossier : Damien VICCINI

EPRD 2018 / CHAMP PERSONNES ÂGÉES : FICHES PRATIQUES POUR LES GESTIONNAIRES

Le bilan régional du 1^{er} exercice EPRD 2017 a souligné les difficultés rencontrées par les organismes gestionnaires pour le renseignement et la transmission de l'EPRD et ses annexes.

Sur la base de ce constat, [des fiches d'accompagnement synthétiques EPRD 2018](#) destinées aux organismes gestionnaires ont été rédigées et mises en ligne sur le site Internet de l'ARS.

Dans cette optique, un groupe de travail régional piloté par le pôle "Allocation et optimisation des ressources" et composé de 5 délégations départementales (Allier, Drôme, Isère, Puy de Dôme et Rhône) s'est réuni en mars et a réalisé 5 courtes fiches (un recto- verso par fiche) dont la porte d'entrée pour les organismes gestionnaires sera le statut juridique (public autonome, public CCAS, privé habilité, privé non habilité et EHPAD relevant d'un établissement public de santé).

Chaque fiche est construite de manière identique en rappelant de manière synthétique le périmètre, le cadre et ses annexes, les conditions d'équilibre, le calendrier et les modalités de dépôt et certaines particularités 2018.

Disponibles sur [le site internet de l'ARS](#), ces fiches permettent de rappeler deux orientations fortes de l'ARS pour l'exercice 2018, à savoir la complétude et la cohérence des données transmises.

Référent dossier : Damien VICCINI



**LE DÉPÔT DES ERRD
ET DE LEURS ANNEXES
EST À RÉALISER POUR LE**

30 AVRIL

A consulter

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

- Professionnels
- Établissements et services médico-sociaux
- Campagne budgétaire



VIA TRAJECTOIRE PH : POINT D'ÉTAPE DU DÉPLOIEMENT DANS LES DÉPARTEMENTS

Lancé au début de l'année 2017, le déploiement de Via Trajectoire PH se poursuit au niveau régional avec, en cible, une finalisation de la démarche début 2019.

A ce jour, le lancement du déploiement est effectif dans 6 départements. Dans deux d'entre eux, la formation des équipes des MDPH et des établissements médico-sociaux est d'ores et déjà programmée au cours du deuxième trimestre 2018.

Le calendrier prévisionnel de déploiement est le suivant :

2017		2018			
Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Loire	Puy de Dôme	Savoie	Allier	Rhône	Haute-Savoie
		Métropole Lyon		Haute-Loire	Drôme
		Ardèche	Isère		Cantal
		Ain			

Le GCS SISRA assure, dans le cadre d'un mandat de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, une assistance aux MDPH dans le déploiement de Via Trajectoire PH.

Contact pour toute question technique : contact-viatrajectoireph@sante-ara.fr

Référent dossier : Raphaël GLABI

TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE : POUR LE PARCOURS DE VIE DE L'ADULTE

L'Anesm et la Haute autorité de santé ont publié les recommandations de bonnes pratiques professionnelles « Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte ».

Cette publication se réfère directement à la recommandation-cadre sur « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre », ainsi qu'à celle sur « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » édités par l'Anesm.

Les objectifs pour les professionnels :

- améliorer et harmoniser les modes d'accompagnement et les pratiques de soins en tenant compte des spécificités des personnes adultes avec TED ;
- assurer la cohérence de l'accompagnement entre l'adolescence et l'âge adulte.

Pour les personnes :

- améliorer leur autonomie et leur qualité de vie, les aider à conserver leurs acquis et à poursuivre leur développement ;
- améliorer leur participation sociale dans tous les domaines (logement, vie sociale, vie professionnelle, formation professionnelle et enseignement supérieur, loisirs, etc.).

Référent dossier : Charles-Henri RECORD

CENTRES DE RESSOURCE AUTISME : DES CONSEILS D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

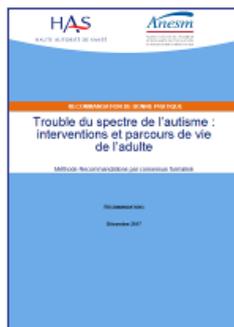
L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au décret portant mise en conformité des centres de ressource autisme (CRA), est en charge de la constitution des conseils d'orientation stratégique (COS) des CRA situés à Clermont-Ferrand et Lyon.

Les membres du COS contribuent à l'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes accueillies. Le conseil émet un avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant l'activité et le fonctionnement du centre.

Pour ce faire, l'agence organise un appel à candidatures pour constituer les collèges 1 et 2 des conseils d'orientation. Le 1^{er} collège est constitué a minima de 8 sièges d'usagers, le second représente les professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes présentant un trouble du spectre autistique (petite enfance, diagnostic, Education nationale, recherche / formation, gestionnaire médico-social).

Référent dossier : Charles-Henri RECORD

A consulter



Appel à candidatures



JEUDE 5 AVRIL 2018 : JOURNÉE RÉGIONALE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT AUTISME

Les premières Unités d'enseignement maternelles (UEM) pour les enfants porteurs de Troubles du spectre de l'autisme ont été mises en œuvre en 2014, dans le cadre du 3^e plan autisme. Chaque département dispose aujourd'hui, a minima, d'une unité.

Après les premières années de fonctionnement, et en vue des orientations du 4^e plan autisme, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon ont organisé une journée d'échanges le 5 avril, avec les 13 UEM de la région, en lien avec les 2 centres de ressource autisme. Des professionnels et des représentants d'utilisateurs et de familles se sont exprimés lors de cette journée.

5 ateliers se sont déroulés l'après-midi pour envisager l'avenir :

- Le parcours des élèves d'UEM, de l'orientation à la sortie,
- De la guidance parentale à la co-construction avec les familles,
- Les articulations entre le projet de l'enfant et les apprentissages scolaires,
- L'organisation de la journée de l'enfant, au service d'une dynamique inclusive,
- L'UEM, un lieu de ressources pour le territoire.

Référent dossier : Catherine GINI

JEUDE 26 AVRIL 2018 : JOURNÉE DUO DAY



Le jeudi 26 avril prochain, à l'initiative du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, tous les secteurs professionnels (entreprises, associations, administration) sont appelés à partager du temps avec une personne en situation de handicap en ouvrant leur porte.

Objectif ? Construire des ponts entre employeurs, responsables d'associations, institutions et personnes handicapées par la création de duos entre un salarié et une personne en situation de handicap, et de faire évoluer les représentations du handicap.

L'ARS, le FIPHFP, l'AGEFIPH et la DIRECCTE sont partenaires de cette journée aux côtés des acteurs du secteur.

Référent dossier : Catherine GINI

PLAN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT : UNE NOUVELLE ÉQUIPE DÉDIÉE

Depuis le 5 février 2018, une nouvelle équipe PAI est constituée au sein de la direction de l'autonomie : le service de programmation budgétaire et des opérations immobilières (PBOI). Ce service est basé sur le site de Clermont-Ferrand et dépend du pôle "Qualité et sécurité des prestations médico-sociales" de la direction déléguée au pilotage de l'offre médico-sociale :

- Noëlle Fleury, responsable de service
- Christine Chtouki, gestionnaire

Le service PBOI pilote la stratégie régionale d'investissement, conseille les porteurs de projet sur les parties administrative, juridique et financière, instruit et régule les demandes d'aide à l'investissement - Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) et Crédits Non Reconductibles (CNR).

Référent dossier : Noëlle FLEURY



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

WWW.DUODAY.FR

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

AGEFIPH

Aide à l'aménagement des situations de travail et à la compensation du handicap

DIRECCTE

Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

2017

10

6

2

4

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES MÉDICO-SOCIALES

COMITÉS RÉGIONAUX DE CONCERTATION DES FÉDÉRATIONS MÉDICO-SOCIALES

COMMISSIONS DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTÉ

NUMÉROS DE LA LETTRE D'INFORMATION AUTONOMIE-ACTU